

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 22 novembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN,

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENGE donne pouvoir à Guy CORBEL,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDE, Nathalie BOUZID, Jean-François CORDON, David L'HOMME, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Joël LUCIENNE

Délibération n°2023-200

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 7

**TOURISME
SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
SITE DU BOTRAI (SAINT-TRIMOEL) - RESILIATION ANTICIPEE**

Le site du Botrai, situé sur Saint-Trimoël, est un site multi-accueil de sensibilisation aux animaux et de transmission de valeurs du monde agricole. Acquis par l'ex-communauté de communes de Lamballe

Communauté en 2012, le site est une ancienne exploitation de volailles. La SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme gère cet équipement (site animalier pédagogique), via une convention de délégation de service public (DSP) pour la période 2020-2024.

Compte-tenu du vieillissement d'une partie de l'immobilier du site et de la dangerosité liée à la fréquentation du public et du personnel, Lamballe Terre & Mer a demandé à la SPL à l'automne 2022 de fermer l'accès de trois bâtiments (porcherie et écurie pour le public et le personnel, hangar pour le public). Cette situation provoque depuis un trouble dans l'exploitation du site. Le public ne peut plus être accueilli qu'en visite libre sur le parc.

Par courrier du 9 juin 2023, la SPL, sur le constat d'un manque de visibilité sur les améliorations de l'outil et des difficultés de gestion connues depuis l'annonce de la fermeture de trois bâtiments du site, sollicite, par mandat de son Conseil d'administration, Lamballe Terre & Mer pour une fin de la convention de délégation de service public au 31 décembre 2023. La SPL motive sa demande sur le fait que les conditions d'exploitation prévues dans la convention, ne sont plus réunies.

Conformément à l'article 32 de la convention de délégation, la réalisation anticipée pour motif d'intérêt général peut être étudiée, au regard de :

- La dangerosité d'une partie de l'immobilier du site (trois bâtiments fermés),
- L'incapacité induite de la SPL d'assurer ses missions d'accueil et d'animation au public inscrite dans la convention de DSP.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de mettre un terme à la délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement du Botrai, confiée à la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, au 31 mars 2024,
- APPROUVE l'étude d'opportunité en cours, dans la volonté de transmettre la ferme du Botrai à un privé ou à une association,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : Mme MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. LUCIENNE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

8 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

8 DEC. 2023

De la publication le

Pour le Président,
par délégation
de MICHEL
Directrice
Administration Générale

8 DEC. 2023